

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 32 (1924)
Heft: 10

Artikel: La colonisation dans le territoire du Chenit
Autor: Campiche, F.-Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'arme est à deux tranchants.

N'oublions pas que la dite loi avait passé à la censure, c'est-à-dire sous les yeux du général français d'occupation, car pour libres que nous étions il n'y avait pas moins un commandant français des forces militaires en Helvétie. Le 24 janvier 1798 est une joyeuse date pour les Vaudois, mais celle du 14 avril 1803 est celle de la vraie libération.

Le Conseil de guerre était composé de sept membres, savoir :

Un chef de brigade, lequel remplira toujours les fonctions de président.

Un chef de bataillon ou chef d'escadron.

Deux capitaines.

Un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-officier, tous nommés par le commandant en chef de chaque division.

Les séances du Conseil de guerre sont publiques, « mais le nombre des spectateurs ne pourra excéder le triple de celui des juges ».

La minorité de faveur est prévue : « Dans le cas où trois membres du conseil déclareraient que l'accusé n'est pas coupable, il sera mis sur le champ en liberté et rendu à ses fonctions. »

(*A suivre.*)

L. MOGEON.

LA COLONISATION DANS LE TERRITOIRE DU CHENIT

Dans sa très intéressante notice sur le passé des Piguet-Dessous, publiée par la *Revue historique vaudoise*¹, M. P.-A. Golay écrit ce qui suit :

¹ Numéro de septembre 1923, p. 268.

« En démolissant récemment une vieille maison du Sentier, on a mis au jour une pierre portant l'inscription de Nicole ou Nicolaz et la date de 1361. »

Si ce millésime est authentique, il reculerait d'au moins deux siècles les débuts de la colonisation du territoire de

NICOL

1361

la Vallée de Joux qui forme aujourd'hui la commune du Chenit. En effet, jusqu'à ces derniers

temps, on admettait généralement que, dans cette contrée, les premiers défrichements remontaient à l'époque de la Réforme.

La lecture de l'inscription signalée par M. Golay est-elle correcte ? A en juger par la reproduction que nous avons sous les yeux cela ne paraît pas douteux. Cependant nous croyons que de sérieuses réserves doivent être faites à cet égard, attendu que les signes graphiques qui se lisent sur ce document ne sont pas ceux qui caractérisent l'époque à laquelle ils prétendent appartenir.

En effet, au XIV^{me} siècle, l'emploi des chiffres *arabes* pour l'indication des millésimes était extrêmement rare pour ne pas dire totalement inconnu. A notre avis, si celui dont il s'agit avait été authentique, il serait exprimé en chiffres *romains* de style gothique et probablement de la façon suivante :

MCCCLXI ou encore MIIIcLXI. Quand au mot *Nicol* il devrait également être écrit au moyen de lettres du même style.

Il y a évidemment là une énigme que nous n'arrivons pas à résoudre. Nous la soumettons à la sagacité des lecteurs

de la *Revue historique vandoise* en souhaitant que l'un d'eux trouve une solution satisfaisante.

F.-Raoul CAMPICHE, archiviste.

CHRONIQUE

L'Association du Vieux-Moudon a fait paraître dernièrement son 12^{me} *Bulletin*¹. Il renferme d'abord un savant travail de M. Ch. Gilliard sur le trésor des églises de Moudon d'après des inventaires dressés peu d'années avant la Réformation. Des nombreux objets plus ou moins précieux, cités dans ces inventaires, il ne subsiste plus qu'une croix de cuivre qui se trouve depuis 1888, au Musée cantonal et dont on doit probablement la conservation à son peu de valeur intrinsèque. M. le Dr René Meylan donne ensuite de nombreux renseignements et des souvenirs savoureux sur les *écoles de tambours à Moudon*, qui ne furent supprimées qu'après la centralisation de l'armée en 1874.

* * *

M. Ernest Muret, professeur à l'Université de Genève, a publié dans les *Nuovi studi mediévali* (vol. I, fasc. 2. Aquila, Officine Grafiche Vecchioni, 1924), un intéressant et très savant travail relatif à l'histoire de Romainmôtier : *Romanis Monasterium*.

L'auteur est, dans la science onomastique, une autorité dont la valeur est connue depuis longtemps bien au delà des frontières de notre pays ; il reprend dans son travail, les différentes thèses qui ont été présentées par les historiens au sujet du fondateur et de l'origine du nom de Romainmôtier. Il les discute, montre leurs points faibles à la lumière des documents les plus anciens, et par d'ingénieuses et savantes déductions, arrive à la conclusion que c'est le duc Chramnelène, patrice de Transjurane dans la première moitié du VII^{me} siècle, qui aurait été le parrain du fameux monastère.

¹ *Bulletin* N° 12, août 1924. Lausanne, Imprimeries Réunies.